STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Dossier de la Régie de l'énergie: R-4177-2021 Phase 2

Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir
Présentation de SÉ-AQLPA

Jean Schiettekatte, analyste

Le 9 septembre 2022

SÉ-AQLPA-2, Document 3
C-SÉ-AQLPA-0031

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

Les effets de la reprise économique et de l'exportation accrue du GNL (notamment pour répondre à la nouvelle demande européenne pour se libérer de sa dépendance au gaz russe) continuent d'affecter le prix du gaz naturel à la hausse en Amérique du Nord.

Ce prix restera élevé et continuera à affecter les clients nord-américains de gaz naturel durant l'hiver 2022-2023.[1]

MARKETS

High Natural Gas Prices Will Cripple Europe And Hurt U.S. Consumers This Winter

Sal Gilbertie Contributor
I write about commodities through a three-decade lens of experience.

Follow

Sep 5, 2022, 06:47pm EDT

Few consumers realize the pain coming with this winter's natural gas heating bills; consumer ... [+] GETTY

[1] **Source : Sal GILBERTIE**, [High Natural Gas Prices Will Cripple Europe And Hurt U.S. Consumers This Winter](), FORBES, 5 Septembre 2022.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

Le Plan d'approvisionnement d'Énergir (B-0178, Énergir-H, Doc.2, pp. 6 et 8, Tab. 3 et 5) prévoit (de façon trop optimiste selon nous) que le prix du gaz naturel à Henry Hub baissera de 4,36 $CDN/GJ en 2022-2023 à 3,92 $CDN/GJ en 2023-2024 et 3,80 $CDN/GJ en 2024-2025, en tenant compte aussi d'un prix du Brent à 70,35$US/baril en 2023-2024 et à 67,77 $US/baril en 2024-2025:

Tableau 3

Marché financier - Moyenne en date du 5 janvier 2022 Prix du gaz naturel - $CAN/Gj					
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
AECO	3,62 $	3,12 $	2,90 $	2,91 $	2,94 $
Empress	4,02 $	3,43 $	3,09 $	3,05 $	3,07 $
Dawn	4,67 $	4,15 $	3,76 $	3,73 $	3,71 $
Nymex - Henry Hub	5,18 $	4,36 $	3,92 $	3,80 $	3,74 $

Source : TD Securities

Tableau 5

Marché financier - moyenne en date du 5 janvier 2022 Prix du pétrole ($US/baril)					
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Brent	79,09	74,30	70,35	67,77	66,07

Source : TD Securities

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

L'IEA prévoit toutefois que le prix du gaz naturel à Henry Hub **ne baissera en 2023-2024 qu'à 6$US/MBtu (8,2 $CDN/GJ) soit plus du double de la prévision d'Énergir, prix auquel il se stabilisera par la suite.**

Note: L'IEA note également que le prix du gaz continue d'évoluer de façon corelée au prix du pétrole (situant le prix du Brent à 80-85 $US/baril suivant sa révision du 22 juin 2022, soit ici aussi bien davantage que la prévision utilisée par Énergir). Voir aussi SÉ-AQLPA-2, Doc.2 - Réponses de SÉ-AQLPA à la demande de renseignements 1 de la Régie.

Les prévisions de prix du gaz naturel d'Énergir amènent donc un certain niveau de risque de sur-évaluation des ventes prévues au Plan d'approvisionnement d'Énergir.

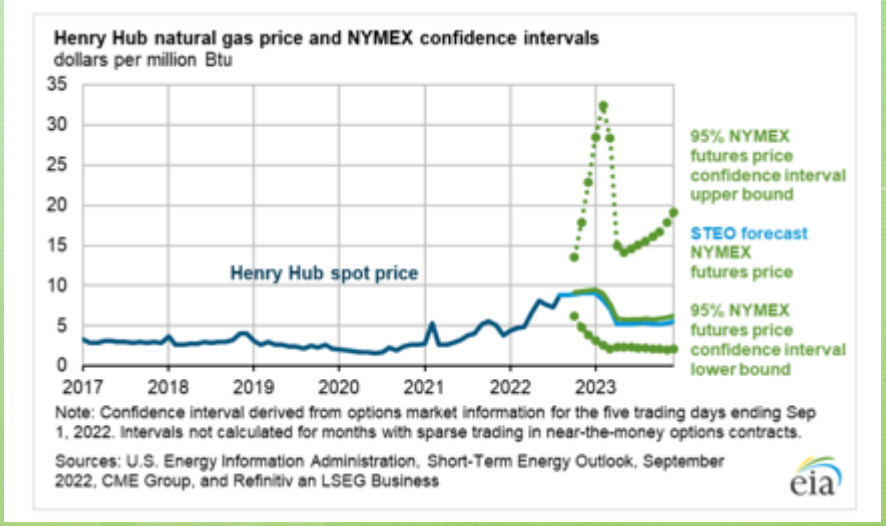

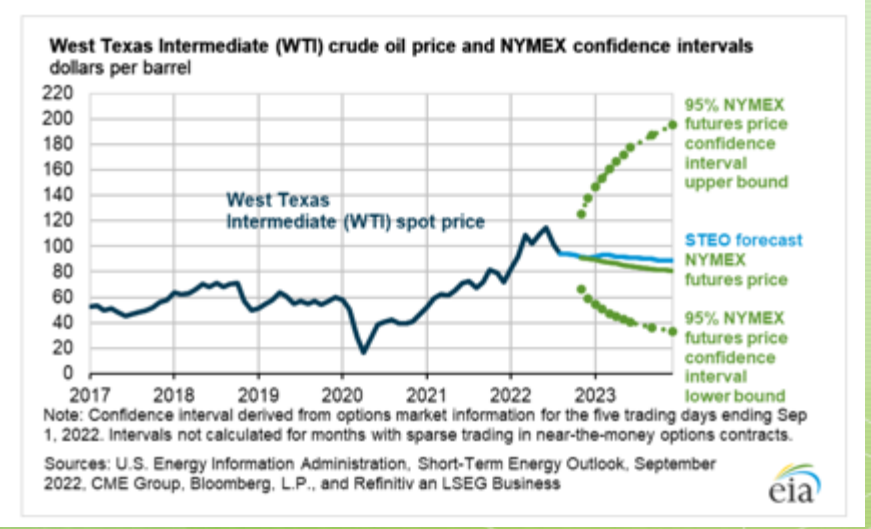

Source: **IEA**, SHORT TERM ENERGY OUTLOOK, 7 Septembre 2022.

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

Il est dans l'intérêt public et du développement durable que la prévision des ventes (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et en cause tarifaire annuelle) soit la plus exacte possible.

En effet, tel que noté avec justesse le 8 septembre 2022 par Monsieur le régisseur Dupont en question d'audience au FCEI, une sur-prévision des ventes de l'année tarifaire est de nature à amener des tarifs plus bas, ce qui selon nous amène un risque de manque à gagner en fin d'année assumable en totalité par l'actionnaire (et pouvant donc nuire à l'entreprise) ou, pour l'éviter un risque de coupures des dépenses en cours d'année par rapport au budget (et l'on sait qu'historiquement ce sont les dépenses de service à la clientèle, la rapidité des opérations et réparations et les dépenses optionnelles qui sont les plus susceptibles d'être coupées, et donc parfois des dépenses d'intérêt environnemental).

À l'inverse, une sous-prévision des ventes est de nature à amener une planification insuffisante des achats d'approvisionnement, ce qui risque d'obliger au recours à des moyens plus urgents et plus coûteux d'approvisionnement en cours d'année lorsque le déficit est constaté.

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

SÉ-AQLPA sont par ailleurs sensibles aux arguments de la FCEI selon laquelle l'effritement des nouvelles ventes non-résidentielles aurait pu être sous-évalué (ce à quoi Énergir répond qu'elle accroitra ses efforts de commercialisation), de même qu'aux arguments du ROEÉ selon lequel la décroissance des ventes (surtout dans le secteur résidentiel) pourrait devenir plus importante que prévue.

Inversement, AHQ-ARQ croit que la baisse des ventes hors pointe résultant de la conversion à la bi-énergie serait sur-évaluée.

SÉ-AQLPA ne croient pas que ces trois facteurs soient de nature à affecter la prévision à court terme de la demande pour 2022-2023. SÉ-AQLPA invite toutefois la Régie de l'énergie à requérir qu'Énergir dépose un suivi sur ces trois questions lors de l'examen de sa cause tarifaire 2023-2024, ceci dans le but d'adapter rapidement les prévisions à l'évolution de la demande selon ces trois préoccupations.

1.1 – La prévision de la demande de gaz naturel (au Plan d'approvisionnement (2022)-2023-2026 et annuelle en cause tarifaire)

Recommandation no. 2.1.1 modifiée
La prévision des ventes de gaz naturel d'Énergir

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Énergir de réviser à la baisse sa prévision des ventes tant aux fins de son Plan d'approvisionnement 2022-2026 que de sa cause tarifaire 2022-2023, tant en ce qui concerne son scénario de base de planification des ventes que ses scénarios *« haut »* et *« bas »* d'encadrement, afin de refléter des prévisions notamment de l'IEA d'un prix du gaz naturel (et corellé au prix du pétrole) à court et à moyen terme qui serait plus élevé que les prévisions sur lesquelles Énergir se fonde, donc un prix plus élevé semblant structurel et non pas simplement conjoncturel).

SÉ-AQLPA sont par ailleurs sensibles aux arguments de la FCEI selon laquelle l'effritement des nouvelles ventes non-résidentielles aurait pu être sous-évalué (ce à quoi Énergir répond qu'elle accroitra ses efforts de commercialisation), de même qu'aux arguments du ROEÉ selon lequel la décroissance des ventes (surtout dans le secteur résidentiel) pourrait devenir plus importante que prévue. Inversement, AHQ-ARQ croient que la baisse des ventes hors pointe résultant de la conversion à la bi-énergie serait sur-évaluée (ce qui nous préoccupe aussi car cette conversion souhaitable dépend de l'étendue de l'aide financière que fournira le gouvernement du Québec). SÉ-AQLPA ne croient pas que ces trois facteurs soient de nature à affecter la prévision à court terme de la demande pour 2022-2023. SÉ-AQLPA invitent toutefois la Régie de l'énergie à requérir qu'Énergir dépose un suivi sur ces trois questions lors de l'examen de sa cause tarifaire 2023-2024, ceci dans le but d'adapter rapidement les prévisions à l'évolution de la demande selon ces trois préoccupations.

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

- Énergir prévoit (de manière trop optimiste selon nous, à regret), une croissance de 550% tant du nombre de contrats que des volumes de ventes volontaires de GNR en quatre ans.

- Certes, nous encourageons Énergir à améliorer sa commercialisation auprès des clients volontaires, mais nous ne pouvons que constater que cette croissance anticipée est totalement hors de proportion avec les ventes et contrats connus jusqu'à présent.

- Il nous semble qu'il serait au contraire nettement plus réaliste de planifier le passage, durant la période 2022-2026 vers une plus grande socialisation du GNR, s'il y a insuffisance de clients volontaires et croissance requise par le gouvernement du Québec de la part de GNR que doivent comporter les livraisons de gaz au Québec (jusqu'à 10% en 2030). C'est cette planification réaliste qui manque dans le Plan d'Énergir.

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

On note que dans son mémoire présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies en janvier 2022 [3], Énergir présentait un graphique résumant sa stratégie d'approvisionnement en GNR, ce qui confirme notre propos que la prévision devrait être moins optimiste que dans le présent Plan :

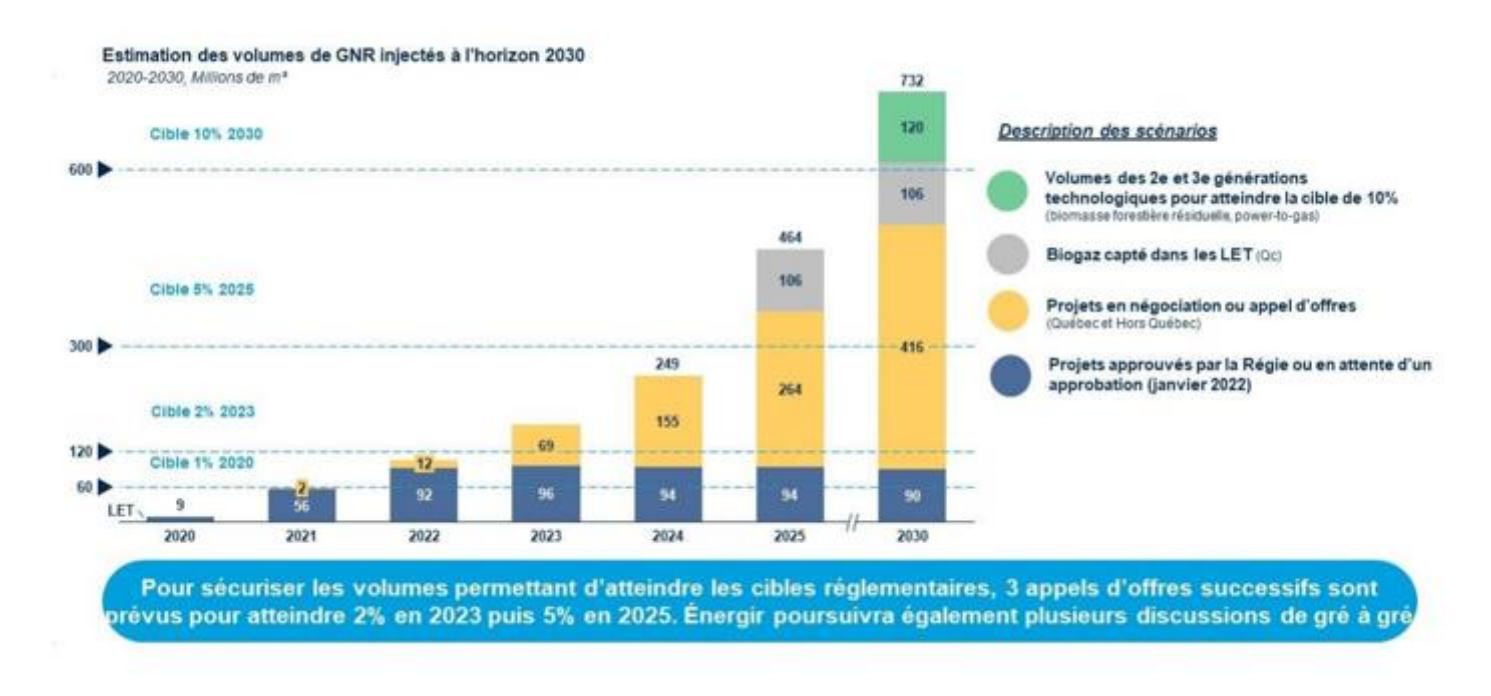

3 - Énergir, Mémoire d'Énergir présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies, Page 15, 21 janvier 2022

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

On note aussi qu'Énergir, dans son mémoire présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies en janvier 2022 [4], faisait référence au modèle d'affaire de Fortis BC laquelle met en œuvre une plus grande socialisation du coût du GNR :

Près du deux-tiers des utilités d'importance en Amérique du Nord ont mis en place des programmes d'achat volontaire. En Colombie-Britannique, Fortis BC fait exception en vendant le GNR à un prix inférieur à son coût moyen d'acquisition, la différence étant supportée par toute sa clientèle, et en proposant des prix de vente du GNR différenciés selon les marchés.

Un cadre réglementaire innovant : l'exemple de la Colombie-Britannique

De récents amendements apportés au Greenhouse Gas Reduction Regulation proposent notamment :

- D'augmenter la quantité de GNR pouvant être acquise et distribuée (passant de 5% à 15% de leur approvisionnement annuel total en gaz naturel);
- D'acquérir d'autres gaz renouvelables (hydrogène, gaz de synthèse et lignine) correspondant à un maximum de 15% de leur approvisionnement annuel total en gaz naturel);
- D'élargir les méthodes par lesquelles ils peuvent obtenir des gaz renouvelables (produits et/ou purifiés par le distributeur, produit et/ou purifiés par un producteur ou achat direct d'hydrogène, de gaz de synthèse ou de lignine pour remplacer l'utilisation du gaz naturel dans les installations des clients);
- D'augmenter le prix plafond actuel de 30$ GJ avec l'inflation (prix que les services publics peuvent payer pour acquérir l'un de ces carburants);

L'objectif avoué de ces amendements est d'encourager les services publics à accroître leurs investissements en GNR et hydrogène.

4 - Énergir, Mémoire d'Énergir présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies, Page 17 & 18, 21 janvier 2022

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

Recommandation no. 2.1.2
La prévision des ventes de GNR auprès des clients volontaires

Nous sommes très surpris qu'Énergir anticipe que ses **ventes de GNR à des clients volontaires (en gaz de réseau) augmenteront exponentiellement à un rythme jamais vu auparavant** de 37 300 m3 (1419 contrats) en 2022-2023 à 91 330 10^3 m^3 (3522 contrats) en 2023-2024 à 116 393 10^3 m^3 (4478 contrats) en 2024-2025 à 206 393 10^3 m^3 (7920 contrats) en 2025-2026. Cela représente une croissance de 550% tant du nombre de contrats que des volumes de ventes volontaires de GNR en quatre ans.

Certes, nous encourageons Énergir à améliorer sa commercialisation auprès des clients volontaires (et nous savons que des efforts demeurent à accomplir dans le secteur résidentiel particulièrement), mais nous ne pouvons que constater que cette croissance anticipée est totalement hors de proportion avec les ventes et contrats connus jusqu'à présent. De surcroît, le coût d'acquisition du GNR est en hausse importante, lequel se reflétera dans le Tarif GNR offert, au point où des contrats d'approvisionnement par Énergir en GNR québécois à Neuville et Chicoutimi ont récemment été provisoirement refusés par la Régie car de coût élevé. Les listes d'attente de potentiels consommateurs volontaires de GNR s'amincissent aussi à mesure que le prix du GNR monte. Et Énergir ne précise pas encore quelles seraient les nouvelles approches de commercialisation qui lui permettraient d'atteindre ses objectifs élevés de ventes volontaires.

Il nous semble qu'il serait au contraire nettement plus réaliste de planifier le passage, durant la période 2022-2026 vers une plus grande socialisation du GNR, s'il y a insuffisance de clients volontaires et croissance requise par le gouvernement du Québec de la part de GNR que doivent comporter les livraisons de gaz au Québec (jusqu'à 10% en 2030). C'est cette planification réaliste qui manque dans le Plan d'Énergir.

Et la décroissance annoncée par le pdg d'Énergir de ses ventes globales de gaz (qui deviendraient, en plus grande part, un outil de pointe complémentant l'électricité) devrait être intégrée à la réflexion quant à une plus grande socialisation du GNR dans de telles ventes plus restreintes.

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

Recommandation no. 2.1.3.0 <u>modifiée</u>
Pour la planification d'une marge afin de gérer les enjeux de fiabilité possibles des contrats d'approvisionnement en GNR

Nous avons toujours encouragé la croissance de la production dev GNR, particulièrement au Québec. Nous avons toujours encouragé Énergir à poursuivre ses objectifs d'achat de GNR, ceci afin de répondre aux objectifs gouverneentaux et même ultérieurement d'aller au-delà.

Ceci étant dit, force est de constater que plusieurs des contrats d'approvisionnement existants d'Énergir en GNR posent des enjeux de fiabilité importants, notamment ceux-ci-après.

Ce n'est pas nuire au développement du GNR que de prendre acte de cette réalité, et de la gérer dans la planification. Si certains contrats de GNR posent de telsenjeux de fiabilité, cela signifie que de plus grands volumes doivent être contractés à des fins de planification, en tenant compte d'une marge pour ces enjeux de fiabilité.

<u>Nous notons qu'au Dossier R-4008-2017 Phase 1 Étape D, Énergir tient désormais compte de cette marge en prévoyant, si nous comprenons bien, n'inscrire à sa planification des approvisionnements en GNR que 80% des volumes contractés en GNR.</u>

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

Saint-Hyacinthe

- L'approvisionnement par Énergir en GNR en de la Ville de Saint-Hyacinthe a déjà posé des enjeux importants de fiabilité, les livraisons ayant été substantiellement moindres que celles contractées en raison à la fois de divers problèmes techniques (ce qui est normal pour une filière nouvelle) et de la difficulté de la Ville d'obtenir un approvisionnement en matière première putrescible (vu la concurrence des sites d'enfouissement pour obtenir cette matière).

- De plus, le 24 mars 2022, la Ville de Saint-Hyacinthe a été condamnée à payer 360,000$ pour avoir contaminé la rivière Yamaska , celui-ci étant relié à des travaux à la centrale de méthanisation en juin 2016 [5]. En plus d'affecter la réputation environnementale du GNR, cette amende affectera la rentabilité du projet de GNR de Saint-Hyacinthe (l'amende étant supérieure au revenu de 328 216 $), donc possiblement sa fiabilité.

24 MARS 2022

SURVERSE EN 2016

Des amendes de 360 000 $ pour avoir contaminé la rivière

Par: Sarah-Eve Charland

La Ville de Saint-Hyacinthe a reçu des amendes s'élevant à plus de 360 000 $ pour avoir contaminé la rivière Yamaska en 2016, causant la mort de milliers de poissons.Photothèque | Le Courrier ©

Plus de cinq ans après le déversement dans la rivière Yamaska ayant tué des milliers de poissons en juin 2016, le ministère de l'Environnement a terminé son enquête qui a mené à l'octroi de deux constats d'infraction à la Ville de Saint-Hyacinthe. La Ville conteste toutefois ces amendes qui s'élèvent à plus de 360 000 $, incluant les frais.

- Source 5 - **Sarah-Eve CHARLAND**, **Des amendes de 360 000 $ pour avoir contaminé la rivière**, Le courrier de Saint-Hyacinthe, 24 mars 2022. Photo couverture et paragraphe 4.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

Recommandation no. 2.1.3.1 modifiée
Le contrat d'approvisionnement de GNR à Saint-Hyacinthe

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Énergir de nommer un consultant pour un audit annuel du projet de production de GNR de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Énergir nous a confirmé que l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe présentait encore des enjeux importants de fiabilité. De plus, les récentes amendes environnementales de plus de 360,000$ émise à la Ville de Saint-Hyacinthe et reliées à la construction de cette usine affecteront la santé financière du projet et l'image environnementale du GNR. Un suivi de ces enjeux doit donc être assuré aux fins de la juste prévision de l'approvisionnement en GNR d'Énergir par cette usine.

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

SEMER

- En février 2022, le gouvernement refusait pour l'instant d'aider à nouveau financièrement le projet SEMER de GNR tant qu'une étude de faisabilité ne serait réalisée pour démontrer la faisabilité du projet et un montage financier « banquable » [6].

- Encore une fois, nous sommes inquiets qu'Énergir intègre des projections de livraison dans son plan d'approvisionnement quand un tel promoteur n'a pas complété une étude de faisabilité technico commerciale qui démontre la viabilité du projet et que ses livraisons demeurent à ce stade non confirmées.

6 - **Shanelle GUÉRIN**, Québec refuse, pour l'instant, d'aider financièrement la SÉMER, Radio Canada, 22 février 2022.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1.2 – La prévision en approvisionnement et en distribution de gaz naturel renouvelable (GNR)

Recommandation no. 2.1.3.2
Le contrat d'approvisionnement SEMER

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Énergir de ne pas intégrer dans sa prévision de la demande de GNR les volumes prévus pour le projet de SEMER.

Énergir nous a confirmé que le projet était encore à compléter une étude de faisabilité technico commerciale et que la viabilité du projet n'avait toujours pas été confirmée.

2 – LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

2.1 LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIR À SON PGEÉ POUR 2022-2023

- Énergir financera des projet d'innovation à l'extérieur du Québec.
- Énergir nous a confirmé qu'elle n'est pas concernée par la mise en place de royautés sur les ventes des innovations qui seraient réalisés à l'extérieur du Québec;

Tableau 4 :
Modifications proposées au programme *Innovation efficace*

Modalités actuelles	Modifications proposées	Principaux impacts anticipés
• Seule une organisation établie au Québec qui présente un projet d'innovation répondant aux objectifs du programme est admissible à une subvention.	• Les organisations établies au Québec ou ailleurs en Amérique du Nord répondant aux objectifs du programme sont admissibles à une subvention.	• Réalisation d'un plus grand nombre de projets d'innovations éventuellement porteurs pour les clients d'Énergir.
• Les projets d'innovation initiés par Énergir répondant aux objectifs du programme ne sont pas admissibles à une subvention.	• Les projets d'innovation initiés par Énergir répondant aux objectifs du programme sont admissibles à une subvention.	• Les acteurs de marché du Québec et d'ailleurs fédérés autour de projets innovants pour les clients d'Énergir. • Des innovations éventuellement porteuses pour les clients d'Énergir testées beaucoup plus rapidement.

- Énergir devrait regarder le modèle de développement des technologies d'Hydro-Québec avec des partenaires étrangers qui incluent des royautés (par exemple dans le domaine de **l'**électrification des transports et du stockage de l'énergie).

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
AQLPA

2 – LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

2.1 LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIR À SON PGEÉ POUR 2022-2023

RECOMMANDATION NO. 2.2.1
LE PGÉE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les demandes d'Énergir pour le PGEE 2022-2023 tout en recommandant l'établissement d'un programme de royautés pour les ventes qui seraient associés à des innovations efficaces financés à l'extérieur du Québec.

Contrairement au programme actuel, le succès commercial de ces innovations à l'extérieur du Québec n'entrainerait aucune retombée économique au Québec.

2 – LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

2.2 PGEÉ : SUIVI DE LA DÉCISION D-2022-081

RECOMMANDATION NO. 2.2.2 MODIFIÉE
LE PGÉE – SUIVI DE LA DÉCISION D-2022-81

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte de la réponse d'Énergir à la décision D-2022-81 (paragraphe 37) et noter l'engagement d'Énergir de présenter une mise à jour de celle-ci au printemps 2023 dans la prochaine cause tarifaire.

(Nous notons que les programmes ou mesure d'aide à la conversion du gaz à l'électricité ou à la biénergie ne font pas partie des bilans d'économies de gaz naturel, ce qui nous amène à retitrer notre recommandation initaile quant à tous éventuel double comptage à cet égard).

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

3 – LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT, LE CASEP ET LA BIÉNERGIE

3.1 LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

RECOMMANDATION NO. 2.3.1 MODIFIÉE
LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir la reconduction du CASEP. Dans le contexte actuel de hausse du prix du mazout, il se pourrait que plus d'entreprise cherchent à réduire leur cout et il se pourrait que l'objectif de conversion de 338 clients soit dépassé.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

3 – LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT, LE CASEP ET LA BIÉNERGIE

3.2 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET LA BIÉNERGIE

Le 9 novembre 2020, le Président et chef de la direction d'Énergir, Monsieur Éric Lachance, dans un discours au Cercle canadien de Montréal, indiquait :

C'est de reconnaître que pour décarboner rapidement le Québec et le faire à moindre coût, il ne faut pas décarboner chaque réseau en silo ou encore miser sur une énergie. Il faut plutôt se demander qui est le mieux placé pour faire quoi. Cette initiative est importante. Ça chamboule le modèle d'affaires traditionnel de la plupart des entreprises qui dit que plus tu vends un produit ou un service, plus tu génères des profits.

***Pour en venir à une telle stratégie, on devait admettre que le gaz naturel serait de moins en moins consommé, et que ces volumes allaient décroître de plus en plus**. Nous sommes lucides.*

*À partir de ça, on s'est demandé **comment notre réseau, 11 000 km de conduites, un actif québécois précieux qui s'est développé au cours des 60 dernières années, pouvait aider le réseau de distribution électrique et travailler de manière complémentaire. (…)***

On veut donc développer des offres commerciales qui amèneront nos clients là où nous avons une valeur ajoutée, là où ça se tient pour le système énergétique québécois.

[Souligné en caractère gras par nous]

3 – LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT, LE CASEP ET LA BIÉNERGIE

Contrairement à d'autres groupes environnementaux, nous partageons cette stratégie de développement qui vise à assurer la pérennité du réseau gazier existant d'Énergir avec des programme tel que la Bi-énergie qui contribue à l'effort de décarbonation.

Il en est de même pour le GNR qui permet encore une fois d'assurer la pérennité du réseau, comme le note Énergir dans son mémoire présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies en janvier 2022 [7]:

- Pour Énergir, le GNR permet de remplacer le gaz naturel fossile par une énergie renouvelable, diminuant ainsi le taux d'attrition de ses clients et permettant de maintenir la pertinence de son réseau de distribution à long terme.

7 - Énergir, Mémoire d'Énergir présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies, Page 6, 21 janvier 2022

3 – LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT, LE CASEP ET LA BIÉNERGIE

3.2 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET LA BIÉNERGIE

RECOMMANDATION NO. 2.3.2 MODIFIÉE
LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET LA BIÉNERGIE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir le plan de développement d'Énergir, lequel tient compte de la décroissance et du nouveau rôle plus ciblé du gaz naturel.

Nous encourageons Énergir à poursuivre ses efforts et à inscrire dans son plan de développement des mesures concrètes tel que des services et outils de gestion intelligente de l'énergie.

Merci.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique